

Annexe D. Déclaration de confidentialité

1. Introduction

La présente déclaration de confidentialité explique les raisons pour lesquelles nous collectons et traitons vos données à caractère personnel, la manière dont nous protégeons les données à caractère personnel que vous nous fournissez et les droits que vous pouvez exercer à l'égard de vos données (droit d'accès, de rectification, de blocage, etc.). L'évaluation des propositions pilotes présentées en réponse à cet appel à candidatures et la gestion des actions financées nécessitent le traitement de données à caractère personnel et sont donc soumises au règlement (UE) n° 2016/679, également connu sous le nom de règlement général sur la protection des données (RGPD).

La présente déclaration de confidentialité concerne donc le traitement des données à caractère personnel des candidats et des tiers dans le cadre du présent appel à candidatures. Les candidats sont les entités juridiques qui sollicitent un financement en soumettant des propositions pilotes. Les tiers sont les candidats retenus, c'est-à-dire les proposant des actions retenues.

Il convient de noter qu'en plus de recevoir une subvention secondaire, les tiers opérant dans le cadre des actions retenues bénéficient également des conseils techniques d'un ou plusieurs partenaires SOILCRATES. Par conséquent, les processus concernés par la présente déclaration de confidentialité ne comprennent pas seulement la réception des propositions pilotes dans le cadre de l'appel à candidatures, leur évaluation, leur attribution ou leur rejet, puis la signature de la convention de subvention, sa gestion et son suivi, mais également une implication plus directe dans le développement des actions retenues pendant la production de leurs résultats.

Dans tous ces processus, le consortium SOILCRATES, représenté ici par le coordinateur du projet WP2, le CNAM, s'engage à protéger et à respecter la vie privée des candidats et des tiers. Le reste de la présente déclaration de confidentialité décrit notre politique de confidentialité à la date de publication de l'appel à candidatures.

2. Quelles données collectons-nous, traitons-nous et quand ?

Les données et informations personnelles pertinentes pour la présente déclaration de confidentialité sont fournies dans votre formulaire de candidature (voir annexes A et B de l'appel à candidatures) dans le but immédiat de permettre une évaluation correcte de la proposition pilote. Cela comprend :

- le nom du bénéficiaire ;
- le code d'identification fiscale ou le numéro d'enregistrement à la TVA ;
- les coordonnées bancaires (codes IBAN et BIC) ;
- les coordonnées (adresse électronique, numéro de téléphone, numéro de fax, adresse postale, pays de résidence, site internet) ;
- une déclaration sur l'honneur attestant que le tiers ne se trouve dans aucune des situations d'exclusion visées aux articles 106 et 107 du règlement financier (UE, Euratom) n° 2015/1929 ;
- Informations sur le représentant du tiers : nom et prénom, lieu et date de naissance, titre, fonction, numéro de téléphone, adresse postale, numéro de passeport/carte d'identité, numéro d'identification fiscale, signature ;
- Les autres données et informations à caractère personnel concernant les tiers, y compris éventuellement des images et des photos si elles sont fournies, seront communiquées par vous dans les rapports techniques relatifs à l'action et les justifications des coûts que vous avez engagés, dans le

but de recevoir le paiement final de la subvention, conformément aux dispositions de l'appel à candidatures.

En plus de ce qui précède, les informations sur l'avancement du projet pilote, y compris certaines données personnelles des participants, peuvent être communiquées verbalement par vous au partenaire SOILCRATES chargé de fournir des conseils et un soutien technique pendant l'exécution des activités pilotes.

3. Cette collecte et ce traitement sont-ils nécessaires ?

Si nous ne collectons pas les données et informations susmentionnées, nous ne serons pas en mesure d'évaluer et d'attribuer les propositions pilotes reçues ; il ne sera pas possible de conclure un accord avec des tiers (voir l'annexe C de l'appel à candidatures) avec les candidats retenus ; il ne sera pas possible d'effectuer le paiement final demandé à la fin d'une action réussie ; il ne sera pas possible de fournir une assistance technique pendant son déroulement.

Toutefois, il est rappelé à tous les partenaires et parties prenantes impliqués dans la collecte et le traitement des données qu'ils doivent utiliser les données et informations à caractère personnel uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été transmises et ignorer toutes les données non pertinentes et excessives reçues avec les propositions.

4. Ces données et informations sont-elles privées ?

En règle générale, non. Par exemple, l'adresse, la ville, le pays, les numéros de téléphone et de fax, les numéros de compte bancaire ainsi que les adresses électroniques fournis dans la proposition sont généralement ceux utilisés à des fins professionnelles par la personne morale qui soumet la demande. Ainsi, en règle générale (à l'exception des cas où le candidat est une personne physique), les adresses privées ou les numéros de compte bancaire, etc. ne sont pas traités. Les données révélant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, l'appartenance syndicale, la santé ou l'orientation sexuelle ne peuvent être reçues que dans la mesure où ces données apparaissent spontanément dans le CV fourni par les candidats. Ces informations ne sont toutefois pas pertinentes et ne sont donc pas traitées lors de la gestion de l'appel à candidatures ou de l'exécution de l'accord avec des tiers.

5. Ces données et informations font-elles l'objet d'une publication ultérieure ?

En règle générale, oui. Par exemple, un sous-ensemble limité de données à caractère personnel (y compris, le cas échéant, des images et des photos) peut être publié sur le site web SOILCRATES ainsi que sur d'autres portails de l'Union européenne et/ou diffusé par tout autre moyen, y compris l'identification du tiers, toute donnée à caractère personnel figurant dans le résumé publiable du rapport final succinct de l'action, ainsi que les noms et coordonnées des contacts administratifs du bénéficiaire. Toutefois, le contenu du rapport final succinct de l'action peut être soumis à des restrictions, voire refusé, par exemple dans le cas où des droits de propriété intellectuelle spécifiques doivent être protégés.

D'autres données à caractère personnel (généralement anonymisées ou traitées sous forme agrégée) peuvent être traitées dans le but de fournir des études statistiques, des analyses d'évaluation d'impact du projet ou des recommandations politiques basées sur les résultats de l'appel à candidatures.

6. Comment traitons-nous vos données ?

Les données que vous fournissez dans vos formulaires de candidature sont collectées via une plateforme gérée par EUSurvey et stockées sur leur serveur situé dans le centre de données de la Commission européenne. Pour éviter toute ambiguïté, aucune donnée ne sera transférée vers des pays tiers autres que ceux représentés dans le consortium du projet SOILCRATES. La politique de confidentialité du gestionnaire de la plateforme peut être consultée ici : <https://ec.europa.eu/eusurvey/home/privacystatement>. Toutes les candidatures reçues sont téléchargées régulièrement depuis le serveur et partagées avec les partenaires SOILCRATES afin d'être évaluées. Si la proposition est retenue, le coordinateur du projet utilisera certaines données pour préparer et partager le contrat tiers que vous devrez signer. En outre, tous les détails de la candidature seront communiqués à un partenaire SOILCRATES identifié (dont vous connaîtrez le nom puisqu'il figurera dans l'accord avec un tiers) qui agira en tant que « mentor-référent » pour votre projet pilote. À la fin de l'action, nous recevrons les rapports requis par le contrat et les documents supplémentaires, qui seront stockés par le coordinateur du projet sur un serveur sécurisé et partagés uniquement avec son personnel et l'auditeur externe désigné pour la certification des coûts.

7. Qui a accès à vos données ?

En règle générale, le personnel et les sous-traitants externes de tous les partenaires SOILCRATES, dans la mesure où ils ont été désignés pour travailler sur le projet, peuvent bénéficier d'un accès total ou partiel à vos données et informations. Une partie limitée de ces informations peut être utilisée par certains partenaires à des fins de communication externe, par exemple dans le cadre de présentations faites lors de conférences ou d'articles préparés pour des revues scientifiques. Les membres du personnel des organes et agences de l'UE peuvent se voir accorder l'accès à ces informations pour l'exécution de leurs fonctions institutionnelles, telles que la vérification de la conformité avec la loi des opérations liées à l'appel à candidatures. Il est rappelé à tous les destinataires qu'ils ont l'obligation de traiter les données à caractère personnel qui leur sont fournies uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été transmises.

8. Que deviennent les données et informations fournies par les candidats non retenus ?

Le principe général étant que les données et informations à caractère personnel doivent être collectées dans la mesure nécessaire aux fins pour lesquelles elles ont été fournies, elles ne sont pas conservées si elles deviennent sans intérêt. Cependant, la loi impose de conserver les archives du processus d'évaluation. Nous stockerons donc toutes les candidatures sur nos serveurs sécurisés pendant une certaine période (voir point suivant ci-dessous). Une autre exception à cette règle peut être que le consortium SOILCRATES décide de suivre l'initiative sous-jacente et demande à ses promoteurs de fournir certaines informations « ad hoc » dans le but de les publier sur le site web de SOILCRATES ou de les utiliser dans le cadre d'études de nature scientifique diverses. Ces circonstances seront expressément décrites et un consentement spécifique à la publication sera requis.

9. Combien de temps conserverons-nous vos données ?

En ce qui concerne les bénéficiaires de fonds européens, les données à caractère personnel (sous forme électronique et/ou tout autre format) sont conservées pendant 10 ans après la clôture de l'action. Les données à caractère personnel relatives aux propositions non retenues sont conservées pendant une durée maximale de 5 ans après la clôture de l'appel à candidatures pour lequel les

données ont été collectées ou mises à jour. Cela s'applique également aux données contenues dans les versions antérieures obsolètes des propositions et dans les propositions retirées.

Les données anonymes ou cryptées peuvent être conservées pendant une période plus longue et traitées à des fins historiques, statistiques ou scientifiques, conformément aux procédures établies par le responsable du traitement des données.

Si vous fournissez un extrait de votre casier judiciaire, celui-ci ne sera pas conservé plus de deux ans après l'achèvement de la procédure en question. Dans tous les cas, les données à caractère personnel contenues dans les documents justificatifs des coûts sont supprimées dans la mesure du possible lorsqu'elles ne sont plus nécessaires à des fins de contrôle budgétaire et d'audit.

10. Comment protégeons-nous vos données ?

Toutes les données sous forme électronique (e-mails, documents, lots de données téléchargés, etc.) sont stockées sur des serveurs sécurisés du consortium SOILCRATES, de la Commission européenne ou de sous-traitants sélectionnés. Les droits d'accès et les contrôles sont activés via des systèmes d'authentification qui ne permettent l'accès à des documents spécifiques qu'aux personnes autorisées.

11. Quels sont vos droits et comment pouvez-vous les exercer ?

À tout moment, toute personne physique ou morale a le droit d'accéder à ses propres données et informations personnelles, et de demander au coordinateur du projet de les rectifier/bloquer ou les effacer si elles sont inexactes ou incomplètes. Vous pouvez exercer les droits susmentionnés en contactant M. Emiel Elferink, le délégué à la protection des données de SOILCRATES.

12. Dispositions particulières concernant la base de données du système de détection précoce et d'exclusion (EDES)

Dans certains cas, les informations fournies peuvent donner lieu à une inscription dans la base de données du système de détection précoce et d'exclusion (EDES) gérée directement par la Commission européenne, conformément au règlement (UE, Euratom) 2015/1929. Les informations échangées au sein de l'EDES sont centralisées dans cette base de données. La base de données contient des informations sur les opérateurs économiques qui pourraient représenter une menace pour les intérêts financiers de l'Union, les opérateurs économiques qui se trouvent dans l'une des situations d'exclusion énumérées à l'article 106, paragraphe 1, et les opérateurs économiques auxquels des sanctions financières sont infligées conformément à l'article 106, paragraphe 13, du règlement (UE, Euratom) 2015/1929, sous la forme de dossiers créés dans cette base. L'EDES prévoit le droit des opérateurs économiques d'être informés des données stockées dans la base de données à leur demande adressée à la Commission. Les informations contenues dans la base de données seront mises à jour, le cas échéant, à la suite d'une demande de rectification ou d'effacement des données stockées. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site :

http://ec.europa.eu/budget/explained/management/protecting/protect_en.cfm#SA P

La description détaillée des opérations de traitement relatives aux contrôles financiers et à l'audit externe des projets de recherche est décrite dans la notification DPO-3852 de la direction générale de la recherche et de l'innovation, publiée dans le registre du délégué à la protection des données de la Commission européenne (<http://ec.europa.eu/dpo-register>). Les déclarations de confidentialité des responsables du traitement pour l'audit et le contrôle externes sont publiées sur le portail

«Financement et appels d'offres» (voir <https://ec.europa.eu/info/fundingtenders/opportunities/portal/screen/support/legalnotice>).

13. Coordonnées

Si vous avez des commentaires ou des questions, des préoccupations ou une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le délégué à la protection des données de SOILCRATES mentionné ci-dessus, M. Emiel Elferink, ou simplement le projet SOILCRATES en envoyant un courriel à fstp@soilcrates.eu.

Pour obtenir des informations générales sur la protection des données, vous pouvez également contacter le Contrôleur européen de la protection des données.

Le délégué à la protection des données de la Commission publie le registre de toutes les opérations de traitement des données à caractère personnel. Vous pouvez accéder à ce registre en cliquant sur le lien suivant : <http://ec.europa.eu/dpo-register>

Ce traitement spécifique sera notifié au DPD de la Commission.

Par ma signature, je certifie avoir lu attentivement et compris le contenu de la présente déclaration de confidentialité.

Pour le candidat :

Nom Prénom

Titre

Signature

Lieu et date

Avertissement

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et opinions exprimés sont toutefois ceux des auteurs uniquement et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive pour la recherche (REA). Ni l'Union européenne ni l'autorité octroyant la subvention ne peuvent en être tenues responsables.